

**LA SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES
POUR UNE DIVERSIFICATION DES RÉUSSITES AU LYCÉE**

*Rapport du groupe Économie et gestion
de l'Inspection générale de l'Éducation nationale
octobre 2000*

SOMMAIRE DU RAPPORT

1. Présentation de la série STT	2
1.1. Un projet culturel et éducatif original	2
1.2. L'utilité scolaire, sociale et économique de la série.....	2
1.3. Un positionnement à maîtriser	3
2. Les enseignements de la série STT : éléments diagnostics	5
2.1. Les enseignements technologiques	5
2.1.1. Communication et organisation en première.....	5
2.1.2. Gestion et informatique en première	5
2.1.3. Action et communication administratives.....	6
2.1.4. Action et communication commerciales	6
2.1.5. Comptabilité et gestion.....	7
2.1.6. Informatique et gestion	7
2.1.7. Les enseignements optionnels facultatifs	7
2.2. Les enseignements économiques et juridiques	8
2.3. Les composants transversaux	9
2.3.1. Le rôle et la place des technologies de l'information et de la communication	9
2.3.2. La contribution des enseignements d'Économie – gestion à l'éducation à la citoyenneté	10
3. Les pratiques pédagogiques.....	11
3.1. Les méthodes d'enseignement.....	11
3.2. L'articulation enseignement général - enseignement technologique.....	11
3.3. Le travail personnel de l'élève.....	13
4. Le baccalauréat STT : analyse des résultats et des épreuves.....	13
4.1. Les résultats	13
4.2. L'analyse des résultats.....	14
4.3. Les épreuves.....	14
5. L'articulation amont et aval de la série STT.....	15
5.1. Le rôle de l'enseignement de détermination en seconde	15
5.2. Le rôle de la classe de première dans le choix de la spécialité de terminale.....	16
5.3. La première d'adaptation	16
5.4. La structuration des classes de terminale : représentations et pertinence pour la poursuite d'études	17
5.5. Les poursuites d'études après le baccalauréat	17
6. Les conclusions.....	19

1. Présentation de la série STT

1.1. Un projet culturel et éducatif original

Les sciences et technologies tertiaires intègrent le droit, l'économie, l'informatique, les sciences de gestion et de la communication pour composer, avec les disciplines générales, **un projet éducatif global**. La série est centrée sur les sciences de gestion, sciences de l'action appliquées à la conduite des organisations, qui fondent son caractère technologique et lui confèrent son identité.

Au sein de la série STT, l'enseignement de la gestion est abordé à travers une dimension "pratiques de références" qui consacre la prééminence d'une pédagogie basée sur un rapport concret à l'objet ou au projet technologique entendu comme moyen d'accès privilégié à la connaissance. Cette approche est fortement identitaire et se distingue à la fois des pédagogies des enseignements généraux et de la pédagogie de l'enseignement professionnel.

Le cursus technologique tertiaire en première et en terminale s'organise sur la base de trois ensembles disciplinaires distincts :

- un enseignement général comprenant notamment des mathématiques ainsi que deux langues vivantes étrangères pour tous les élèves¹, disciplines dont les programmes sont déduits de ceux des séries générales ;
- un enseignement économique et juridique propre, qui concourt à la formation générale, participe à la formation citoyenne et éclaire la formation technologique ;
- un enseignement technologique décliné en deux spécialités en première (gestion, action administrative et commerciale) puis en quatre spécialités en terminale : action et communication administratives, action et communication commerciales, comptabilité et gestion, informatique et gestion.

Cette structure en quatre spécialités renvoie aux principaux champs des sciences de gestion et aux classifications traditionnelles des activités tertiaires. Elle recouvre cependant des composants communs : informatique, communication et certains éléments de gestion quantitative.

Conformément au schéma de principe de l'organisation actuelle du lycée, **la vocation de la série STT est de préparer à la poursuite d'études supérieures**, principalement courtes, dans les différents domaines du tertiaire : commercial, comptable, administratif, informatique, tourisme, transport, assurance...

1.2. L'utilité scolaire, sociale et économique de la série

L'effectif des élèves concernés est important : 98 415 candidats se sont présentés à la session de juin 2000 du baccalauréat STT (contre 94 996 en 1999) [note d'information 00-22 DPD]. Plus de 100 000 élèves sont scolarisés en classe de première en 1999-2000. (source DPD).

Plus de 65 % des élèves de STT sont des filles et 63% d'entre eux ont une origine sociale située dans l'ensemble [employés, ouvriers, retraités, inactifs, indéterminés]².

¹ Avec une réserve pour les élèves issus des classes d'adaptation (cf. infra)

² Pour ces mêmes CSP, le pourcentage est respectivement de 65% pour les lycéens de SMS (seule série placée avant STT sur ce critère), 55% pour les lycéens de STI, **35% pour les lycéens S**. (données DPD - élèves scolarisés en classe de terminale des établissements publics en 1998-99)

Sur près de 100 000 élèves scolarisés en première STT (valeurs de 1998), plus de 18 000 sont issus de la voie professionnelle (venant d'un BEP), 2 000 doublent et plus de 4 300 sont issus d'une autre classe de première (par exemple 1 650 viennent d'une première S).

La réorientation par doublement en première STT est un phénomène qui progresse sensiblement depuis 1995, notamment pour les élèves issus d'une première S et ceux issus d'une première STI.

Pour près d'un quart de son effectif, la première STT est donc vécue comme la classe de « la deuxième chance ».

Plus de la moitié des bacheliers STT obtiennent un diplôme de type BTS ou DUT, 10 à 15 % accèdent à un diplôme universitaire de second cycle ou équivalent (par exemple le diplôme d'études comptables et financières) et près de 1% obtiennent un diplôme du haut enseignement commercial.

Il reste qu'au-delà de l'origine sociale, d'autres variables environnementales (établissement d'origine, implantation de l'établissement, offre de formation...), sociales (situation parentale, fratrie...), personnelles (âge, sexe, relations à l'école...) et enfin scolaires (résultats constatés, parcours...) sont pressenties comme particulièrement déterminantes pour expliquer la réussite ou l'échec des bacheliers STT dans leurs études.

Toute réflexion sur la poursuite d'études à l'issue du baccalauréat STT doit intégrer deux tendances majeures de l'évolution sociale et économique contemporaine :

- le développement soutenu des emplois tertiaires et de services, s'accompagne d'une exigence accrue de compétences dans les domaines de l'économie, du droit, de la gestion (au sens large), de la communication interpersonnelle directe ;
- les emplois tertiaires sont de plus en plus qualifiés et polyvalents et sollicitent une forte maîtrise des technologies de l'information et de la communication et des méthodes d'applications associées.

L'amélioration du potentiel de poursuites d'études des bacheliers STT est donc un objectif à visée économique autant que sociale.

1.3. Un positionnement à maîtriser

Il convient de souligner d'emblée que l'analyse et l'interprétation des atouts et des faiblesses des bacheliers STT, échappent rarement aux idées reçues, aux clichés, à l'incessante logique de la hiérarchisation des mérites scolaires. En réalité, derrière quelques grandes tendances évidentes, on constate **une grande diversité de situations, de politiques et de pratiques** dans les académies et dans les établissements³.

Dans tel lycée rural du centre de la France, les séries STT sont perçues de manière très valorisante, apportant à l'établissement une ouverture féconde sur le monde professionnel. L'établissement joue complètement son rôle de catalyseur culturel et social, le cursus STT ouvre avec succès sur un BTS de type Assistant de gestion PME/PMI qui délivre une qualification reconnue pour une insertion professionnelle rapide dans un emploi de technicien supérieur.

³ Par exemple, pour la session 2000, les résultats du baccalauréat STT donnent 71,3% d'admis à Paris et 87,2% à Toulouse – Source DPD, résultats provisoires France métropolitaine.

Dans tel grand lycée urbain du sud de la France, accueillant une majorité d'élèves issus de milieux modestes, voire défavorisés, la représentation dominante de l'ensemble des acteurs (du chef d'établissement aux élèves concernés) est que l'entrée dans la série STT résulte d'un double processus de sélection scolaire et sociale. Une faible valeur est accordée au diplôme. Dans l'établissement, absentéisme chronique des élèves, refus des contraintes et des exigences scolaires, de l'effort dans la durée, problèmes de disciplines, d'intégration scolaire et sociale, sont largement mis en avant.

Telle UFR d'une université de l'est de la France revendique l'accueil et la réussite des bacheliers STT en DEUG où leurs acquis en gestion sont très appréciés, leur sérieux et leur motivation pour réussir bien exploités, appuyés par un système de tutorat qui a fait ses preuves.

Certaines orientations en STT, souhaitées par les élèves, demandées par les familles sont associées à un projet coordonné et réussi de poursuite d'études supérieures courtes dans les spécialités tertiaires. D'autres sont "prescrites", dès l'entrée en seconde (mais le plus souvent à l'issue de la classe de seconde), aux élèves dont le profil scolaire est jugé incompatible avec une poursuite d'étude dans une série générale.⁴

L'accroissement non maîtrisé des flux dans certaines spécialités de la série et ses conséquences au sein de l'institution est un facteur aggravant de la discrimination dont souffrent les élèves de STT.

Dès lors la question posée à la série technologique tertiaire devient : comment être à la fois un recours et une voie d'excellence ?

À défaut d'un pilotage vigilant, tant au plan national qu'au plan académique, on voit se développer des évolutions qui ne peuvent s'expliquer que par l'abus de facilités ou la mise en place de stratégies d'évitement conduisant à la dégradation de certains équilibres dans les flux (en particulier dans les articulations collège – lycée et seconde - première) et peuvent, dans les situations les plus extrêmes, mener des élèves à l'échec et à la marginalisation.

À l'inverse, partout où des directives claires et un pilotage affirmé ont été mis en place, des résultats positifs ont été observés tant pour ce qui concerne la qualité des orientations et de la formation que pour l'efficacité globale et la cohérence de l'offre de formation du second degré.

Le contrôle des flux, ne peut cependant s'en tenir à la seule action sur l'offre de formation de la série STT ; les solutions relèvent d'abord du réexamen de la contribution de toutes les séries à faire face à leurs missions d'accueil et de réussite de l'ensemble des élèves du second cycle, quelles que soient leurs caractéristiques scolaires.

⁴ Les effets de cette prescription, conjuguée avec « l'auto-sélection » pratiquée par les élèves et leur famille déterminent des parcours stéréotypés, caractéristiques des bacheliers de la série.

2. Les enseignements de la série STT : éléments diagnostics

Les programmes d'enseignement de la série STT ont été conçus en 1992. On peut considérer aujourd'hui que leur mise en œuvre pédagogique est arrivée à maturité et qu'un bilan complet peut être dressé. Les analyses présentées ci-dessous tentent de dégager les éléments essentiels de diagnostic.

2.1. Les enseignements technologiques

Les programmes des enseignements technologiques de la série STT privilégient l'objectif de formation pour la poursuite d'études et intègrent de manière significative la communication et l'informatique.

2.1.1. Communication et organisation en première

Cet enseignement revendique un "caractère essentiellement méthodologique". Il allie "dimension relationnelle, organisationnelle et instrumentale" et possède un fort caractère transversal. Principalement centré sur des acquisitions de savoir-faire en termes de démarches ou de méthodologies ("la résolution de problèmes" par exemple), d'utilisation des outils bureautiques, il aborde l'organisation sous un angle opérationnel.

Apprécié pour ses apports à la conduite des activités formatives que l'élève est amené à mettre en œuvre au lycée, il sert aussi des objectifs éducatifs plus larges dans leurs dimensions sociales, comportementales et relationnelles. Il atteindrait pleinement ses objectifs s'il était intégralement proposé en horaire dédoublé.

Le programme prend ses références dans les concepts de base de l'organisation, mais puise aussi dans le domaine des sciences de l'information et de la communication et dans celui de la sociologie des organisations. Une forte contextualisation dans des situations professionnelles crédibles lui confère sa valeur formative. Cette exigence ne suffit pas toujours à écarter les pédagogies réductrices et uniquement instrumentales.

La prééminence des phénomènes informationnels et communicationnels au sein des organisations, la richesse de leur analyse et de leur maîtrise, renforcent la légitimité de cet enseignement dans les fondamentaux de la discipline.

Un enrichissement conceptuel et un nouveau positionnement de cet enseignement, notamment en relation avec les technologies de l'information et de la communication, sont attendus. Cette évolution nécessaire doit être accompagnée d'un effort important de formation des enseignants aux plans scientifique et technique.

2.1.2. Gestion et informatique en première

Cet enseignement qui "vise à donner... les capacités nécessaires pour utiliser des méthodes et des outils de traitement des données, principalement quantitatives", est organisé en trois sous-ensembles complémentaires : la gestion quantitative, l'informatique de gestion, la réalisation d'activités de gestion à l'aide d'outils informatiques.

S'il satisfait à l'objectif d'acquisition des mécanismes des traitements comptables fondamentaux à travers une première approche du système comptable, il pourrait mieux contribuer à faire percevoir la comptabilité comme un instrument de modélisation de l'organisation, mais aussi comme un système de traitement des informations nécessaires à cette modélisation.

L'organisation d'une meilleure intégration didactique de la dimension comptable et informatique contribuerait à renforcer les acquis conceptuels et méthodologiques de cet enseignement en première.

Certains éléments de contenus liés à l'informatique doivent être actualisés et complétés.

2.1.3. Action et communication administratives

Cet enseignement de terminale poursuit des objectifs de formation axés sur des acquisitions méthodologiques, instrumentales et de communication. Le programme concerne le domaine de l'action administrative, la communication et l'information. Inscrit dans la logique de la gestion administrative des organisations et de la bureautique, cet enseignement associe un contenu technique et des apports méthodologiques et instrumentaux généraux.

La juxtaposition d'apprentissages instrumentaux à travers la mise en œuvre de nombreux outils, le champ conceptuel du programme, notamment dans les domaines du management et des sciences de l'information et de la communication, marquent aujourd'hui un décalage avec la réalité des pratiques organisationnelles fortement évolutives et ne permettent pas de valoriser le profil de la spécialité.

Un recentrage plus net de la spécialité sur les approches managériales et communicationnelles des organisations, complété par un enrichissement de la dimension quantitative, favoriseraient une ouverture plus large vers certains BTS existants (par exemple le BTS Assistant de gestion PME/PMI) ou vers des formations nouvelles dans les métiers émergents de l'information et de la communication. Dans le même temps, ces aménagements se traduiraient par une exigence renforcée dans cette spécialité.

2.1.4. Action et communication commerciales

Cet enseignement constitue une première approche des savoirs du domaine commercial et prépare bien aux poursuites d'études en STS. Il revendique une ouverture large sur les champs d'activité de la mercatique et de la communication commerciale. Les améliorations du programme pourraient porter sur un enrichissement de la dimension quantitative (outils de gestion) considérée comme structurante à ce niveau d'études.

L'actualisation devra naturellement inclure l'étude des applications de l'informatique et des télécommunications dans la production, la structuration, l'exploitation des données commerciales, la gestion de la relation client, ainsi que les applications du commerce électronique.

2.1.5. Comptabilité et gestion

Cet enseignement vise à faire acquérir des capacités d'utilisation des méthodes comptables et des outils de gestion, à mettre en jeu les principes fondamentaux, les mécanismes et les logiques des traitements comptables. Assez fortement ancré sur les contenus de comptabilité générale (environ 50% du programme) il aborde également l'analyse fonctionnelle des documents de synthèse, le calcul et l'analyse des coûts, la gestion prévisionnelle et l'informatique de gestion.

Les apports organisationnels de la comptabilité pourraient être davantage exploités en classe de première et les méthodes de gestion approfondies en terminale. Dans l'ensemble la demande porte sur le renforcement de l'analyse et de l'interprétation des données de gestion. La dimension Informatique de gestion devrait être redéfinie d'une manière plus transversale, dans une approche système d'information et les apports des technologies de l'information et de la communication davantage valorisés. La rénovation récente et fondamentale de l'enseignement technologique dans le BTS Comptabilité et gestion des organisations pourrait inspirer une recomposition des contenus et de l'organisation de cet enseignement en terminale.

2.1.6. Informatique et gestion

Cet enseignement créé en 1992, vise l'acquisition des fondamentaux de l'informatique de gestion (concepts, méthodes et outils) à travers l'analyse et le traitement de l'information des domaines de gestion étudiés. Le programme privilégie une initiation à la modélisation conceptuelle des données, la définition et la manipulation de bases de données, une introduction à l'algorithmique et à la programmation. L'intégration didactique de l'informatique et de la gestion encourage une pédagogie de type projet et sollicite des compétences dans les deux domaines scientifiques (informatique et gestion).

Le positionnement très favorable de cette nouvelle spécialité bénéficie à la fois d'une forte demande sociale, légitimée par l'ampleur de ses débouchés en termes de poursuites d'études, ainsi que de la reconnaissance de son potentiel éducatif à travers la valorisation des compétences propres à l'informatique de gestion. Ayant notamment contribué au rééquilibrage interne de la série, son développement, pourtant vivement souhaitable, est aujourd'hui bloqué par la pénurie croissante de professeurs dans cette spécialité.

L'amélioration du programme devrait se traduire par un recentrage des contenus de gestion sur les fondamentaux, un enrichissement de certaines références méthodologiques en matière de conception et de développement d'applications.

2.1.7. Les enseignements optionnels facultatifs

2.1.7.1. Activités en milieu professionnel

Cette option introduite dès la classe de première en horaire dédoublé vise à faire acquérir aux élèves de la série "une connaissance directe des activités tertiaires en milieu professionnel en relation avec celui-ci". Elle doit permettre au milieu professionnel de coopérer au développement des savoirs technologiques sans finalités professionnelles immédiates.

Ses apports éducatifs sont importants : acquisition de références concrètes, accès à une perception directe de la vie économique et sociale, préparation réelle à la gestion de relations avec des organisations extérieures dans une démarche de formation.

Malgré les disparités observées dans la conduite de ces activités et dans leur évaluation, le principe d'une ouverture sur le milieu économique et social apparaît indispensable dans la démarche de formation d'un bachelier technologique tertiaire. Les modalités de mise en œuvre de cette ouverture et de son évaluation pourraient être réexamинées dans le contexte global de l'enseignement technologique de chaque spécialité.

2.1.7.2. Prise rapide de la parole

Cette option disponible en classe de terminale porte sur l'apprentissage des signes, règles et abréviations conventionnelles d'un système d'écriture rapide codifié, la pratique de prise de notes, l'exploitation des notes.

Les effectifs d'élèves intéressés qui choisissent de suivre l'enseignement de cette option sont aujourd'hui très réduits. Ses apports, dans la perspective d'une poursuite d'études dans les formations du secrétariat, apparaissent mineurs et sa valorisation dans le cadre du baccalauréat peu significative. Le problème de la conservation de cette option est posé.

2.1.7.3. "Gestion et informatique" et "Communication et organisation"

Ces deux options parallèles ont pour objectif de permettre aux élèves de terminale de conforter les acquis technologiques de première et d'élargir leurs compétences dans des domaines qui ne figurent pas au programme de la spécialité choisie en terminale. Ce jeu d'options doit aussi servir des projets de poursuites d'études supérieures, non directement liés à la spécialité initialement choisie.

L'enrichissement offert par ce dispositif optionnel et la souplesse qu'il est susceptible d'apporter sont finalement peu exploités.

2.2. Les enseignements économiques et juridiques

L'enseignement du droit et de l'économie dans la série STT poursuit trois objectifs complémentaires : apporter les connaissances juridiques et économiques sollicitées par l'étude des disciplines de gestion, participer à l'éducation citoyenne de l'élève, lui faire acquérir des méthodes de travail intellectuel nécessaires à la poursuite d'études. L'introduction d'un horaire de travaux dirigés permettant des activités de recherche et d'analyse en groupe allégé est apprécié par les professeurs et par les élèves. Ce dispositif et la redéfinition de l'épreuve à l'examen ont permis une évolution favorable, mais encore insuffisante, des acquis mesurés à l'examen.

La perception d'un décalage entre les ambitions prêtées au référentiel, les pratiques effectives d'enseignement et les exigences de l'examen sont de nature à inspirer une évolution du programme et une impulsion nouvelle des pratiques d'enseignement.

Les apports de cet enseignement, notamment pour la poursuite d'études, doivent être améliorés aussi bien au plan culturel que méthodologique. L'ajustement des programmes actuels pourrait se traduire par :

- un enrichissement conceptuel favorisant une mise en perspective renforcée de l'évolution des principes et des analyses dans leur confrontation aux faits ;
- une approche des contenus et de leur niveau d'exigence facilitant des pratiques d'enseignement structurantes.

Le développement des sciences de gestion et du management des organisations, invite à réorienter et à renouveler le contenu de l'enseignement d'économie d'entreprise actuel en associant l'observation et l'analyse des organisations à une réflexion critique sur les méthodes et les techniques des spécialités technologiques.

Par ailleurs, l'enseignement économique et juridique est naturellement conduit à participer plus largement à l'éducation civique, juridique et sociale.

2.3. Les composants transversaux

2.3.1. Le rôle et la place des technologies de l'information et de la communication

La volonté affirmée dans la réforme de 1992 d'accorder une large place aux technologies de l'information et de la communication dans la série STT, s'est traduite par l'introduction réussie de la nouvelle spécialité Informatique et gestion en terminale.

Par ailleurs, le recours à l'informatique et aux applicatifs de la bureautique, systématisé dans les enseignements technologiques de première et de terminale (dans le cadre des horaires en classe dédoublée), a été validé par la création d'une épreuve pratique à l'examen.

L'informatique de gestion est aujourd'hui unanimement reconnue comme l'une des composantes essentielles de la série STT.

L'orientation actuelle des programmes privilégie l'utilisation de l'informatique dans la résolution de problèmes de gestion et, en partie, dans la prise en charge des applications de la communication.

Cependant, le recours aux technologies de l'information et de la communication comme "moyen d'enseignement" reste encore limité, en dépit d'avancées très significatives dans ce domaine.

Ainsi la très forte audience du portail Educnet⁵ de la discipline, interconnecté de manière concertée, avec les sites académiques d'Économie-gestion, témoigne de la réalité d'une évolution culturelle affirmée dans le développement de pratiques de partages et d'échanges de ressources par les enseignants.

Il est nécessaire que la prise en compte dans les référentiels de l'impact des technologies de l'information et de la communication dans le fonctionnement et la gestion des organisations soit actualisée et intensifiée dans toutes les spécialités, sans préjudice d'un approfondissement propre à l'Informatique et gestion, s'agissant des méthodologies et des technologies spécifiques à cette spécialité.

Les évolutions liées aux technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la gestion, du management et plus

⁵ <http://www.educnet.education.fr/ecogest/default.htm>

largement de l'économie, ouvrent des perspectives nouvelles pour l'enseignement technologique tertiaire.

Dans le domaine des contenus comme dans celui des pratiques pédagogiques, le développement de la culture technologique du réseau doit s'inscrire profondément dans la rénovation de la série. **Il s'agit d'aller vers une approche à la fois plus technologique (maîtrise des applications) et plus conceptuelle (maîtrise des représentations).**

Les acquis actuels de la formation dans le domaine de l'informatique procurent un avantage relatif aux bacheliers technologiques qu'il importe de préserver. Cette formation doit non seulement intégrer les évolutions déjà mises en place dans les formations générales au collège (notamment en technologie), puis au lycée en seconde (par l'introduction cette année de l'enseignement de détermination Informatique de gestion et de communication), mais aussi tenir compte de l'ampleur des transformations liées aux technologies de l'information et de la communication dans les secteurs d'activités qui servent de référence à la série.

Au plan pédagogique, il s'agit de tirer le meilleur parti des technologies de l'information et de la communication au lycée dans des situations d'apprentissage par l'action, de former à la recherche sélective et efficace d'informations, à la médiation des traitements informatiques dans la résolution de problèmes. Ces atouts pour l'éducation et la poursuite d'études doivent être apportés par l'École de la République, en priorité aux élèves qui ont peu les moyens de les acquérir dans leur milieu familial ou personnel.

2.3.2. La contribution des enseignements d'Économie – gestion à l'éducation à la citoyenneté

En série STT, l'éducation à la citoyenneté est présente dans l'enseignement théorique, au niveau des savoirs (comme en droit ou en économie par exemple) mais également au niveau des savoir-être, dans la transmission de compétences comportementales et communicationnelles.

Les professeurs et les chefs d'établissement observent que le contenu des enseignements et que les démarches pédagogiques adoptées contribuent à réduire les manifestations d'incivilité. Les progrès réalisés au cours du cycle terminal sont visibles : respect de l'autre (qui s'acquiert notamment dans le travail en équipe), respect de codes sociaux (ponctualité, attitudes, comportements dans l'enceinte scolaire), respect de l'environnement, des équipements...

Les orientations de l'éducation civique juridique et sociale pour la classe de seconde et les séries générales sont naturellement transposables, avec des aménagements, à la série STT. Abordée sous l'angle de l'action et de la réflexion sur les principes et les valeurs, elle pourrait constituer l'espace d'un rapprochement disciplinaire organisé, notamment entre l'histoire géographie et l'Économie – gestion, enrichi éventuellement de la philosophie en terminale.

3. Les pratiques pédagogiques

3.1. Les méthodes d'enseignement

La réforme de 1992 a consacré la généralisation de méthodes actives, à la fois comme cadre pédagogique (notamment, mais pas exclusivement, à base de pédagogies inductives) et comme support d'acquisition ou de consolidation de compétences générales (capacités d'initiative, de responsabilité, maîtrise de situations et d'outils de communication...).

La mise en œuvre effective de ces principes, notamment dans le cadre des "activités" évaluées au baccalauréat dans l'épreuve pratique, apparaît comme l'une des réussites majeures de la série STT. Les effets positifs sur la formation et son efficacité sont largement reconnus : motivation des élèves, généralisation et valorisation de l'usage effectif des outils informatiques, incitation à l'approche par les compétences, ouverture à la démarche de projet...

Cependant les limites de cette pédagogie sont repérables dès lors qu'elle consacre la primauté de l'activité sur l'objectif d'acquisition des savoirs. Ces dérives risquent de pénaliser les élèves et d'aggraver leurs difficultés dans l'effort de structuration et de hiérarchisation des connaissances et dans l'acquisition de démarches d'apprentissage transférables.

Dans les enseignements économiques et juridiques certaines pratiques privilégient de manière excessive une entrée par les documents dont l'exploitation présente des risques de dispersion et d'absence de structuration en limitant l'exigence à des reformulations directes ou à des transpositions immédiates.

3.2. L'articulation enseignement général - enseignement technologique

Questionnés sur ce point dès l'enquête réalisée pour le colloque "Quels savoirs enseigner dans les lycées ?" (1998), les professeurs soulignent volontiers la complémentarité entre les enseignements généraux et technologiques. Ils considèrent que de nombreux objectifs de formation sont communs aussi bien pour ce qui concerne les savoirs que les savoir-faire. Ils se retrouvent dans les recommandations et les conseils méthodologiques, les démarches d'apprentissages, les exigences dans l'expression écrite ou orale. Les complémentarités sémantiques et méthodologiques entre l'histoire-géographie et l'économie-droit (et entre la philosophie et l'économie-droit), entre les mathématiques et la gestion, entre le français et la communication sont fréquemment évoquées.

À l'exception notable des programmes de mathématiques, les programmes des enseignements généraux de la série STT sont généralement dérivés des programmes des séries générales. Leur analyse, en vue d'un éventuel aménagement, relève bien entendu, d'une évaluation au sein de ces disciplines.

En français, les objectifs généraux assignés à la discipline : pratique raisonnée de la langue, formation d'une culture, acquisition de méthodes sont poursuivis à travers un même programme applicable à toutes les séries. S'agissant des bacheliers technologiques, les objectifs pourraient être précisés et les recommandations pédagogiques adaptées. Les modalités actuelles des épreuves anticipées de français pour les séries technologiques pourraient être réexaminées.

En langue vivante étrangère (l'anglais en LV1 pour plus de 90 % des élèves de STT), les exigences devraient être les mêmes que dans les séries générales.

Cela ne semble pas être le cas du fait du niveau et de l'origine scolaire de la plupart des élèves. Les évaluations réalisées en première donnent souvent "un relief en creux" où les manques sont davantage révélés que les acquis. Le "ratrappage" dans le domaine grammatical l'emporte souvent sur l'objectif de communication avec un locuteur étranger ce qui suscite démotivation et échec. Les épreuves du baccalauréat ne favorisent pas les efforts dans le domaine de la communication orale dans les profils gestionnaires, tandis que l'épreuve orale dans les spécialités de communication tend à encourager la pratique d'exercices convenus autour de documents étudiés en classe.

L'importance d'une maîtrise effective de deux langues vivantes étrangères dans un cursus technologique tertiaire s'affirme pourtant avec le développement permanent des échanges internationaux, l'ouverture des qualifications au plan européen. Elle devient une condition d'accès et de réussite dans certaines sections de techniciens supérieurs (Assistant secrétaire trilingue, Commerce international, Tourisme par exemple) trop peu ouvertes aux bacheliers technologiques.

Un nouveau cadrage de cet enseignement pourrait permettre d'en améliorer l'efficacité par exemple en ayant recours à des simulations de situations de communication réelles dans divers contextes liés aux champs technologiques.

Quelques expériences d'interdisciplinarité organisée ont été conduites avec certains succès. Cependant le cloisonnement reste la pratique dominante et les projets disciplinaires, lorsqu'ils existent, sont rarement fédérés.

Les apports méthodologiques (par exemple, lecture d'un document, réalisation d'un développement structuré, résolution d'un problème) sont pris en charge de manière indépendante au sein des disciplines sans que la formalisation des transferts évidents d'une discipline à l'autre soit encadrée.

Dans le cadre du colloque de Montpellier, un atelier a été spécialement consacré au thème de l'articulation enseignement général/enseignement technologique au sein de la série STT. **Le caractère indispensable d'une approche globale des compétences à développer a été réaffirmé comme l'un des moyens de faire progresser la réussite dans les poursuites d'études.** Sur le terrain, les expériences qui réunissent par exemple français et communication se révèlent particulièrement fécondes. Elles exigent la définition d'un projet codifié préalable (inventaire des compétences communes recherchées, recherche des synergies, mise en commun des instruments de l'évaluation...), la disponibilité d'espaces d'enseignement communs et enfin d'effectifs adaptés à un travail très encadré.

L'organisation d'un enseignement pluridisciplinaire actif, centré sur le couple Économie-gestion/Français en classe de première pourrait être examinée. Elle constituerait une innovation majeure de la rénovation et serait un apport déterminant pour les séries technologiques, **conservant l'esprit du dispositif des TPE dans une intégration pluridisciplinaire, mais particulièrement centrée sur l'expression et la communication et le recours aux technologies de l'information et de la communication.**

En classe de terminale l'introduction de dispositifs optionnels dans le cadre des options facultatives basés sur des couples enseignement général/enseignement technologique (par exemples LVE/Communication et Mathématiques/Économie et gestion) permettrait d'accroître et de fortifier les possibilités de poursuite d'études.

3.3. Le travail personnel de l'élève

L'essentiel du travail personnel de l'élève scolarisé en STT est réalisé en classe et plus généralement au lycée : les méthodes actives peu à peu généralisées facilitent sa mise en œuvre lors des séances en effectifs allégés. Ce travail personnel peut être réalisé dans le cadre d'une activité menée en équipe qui induit le partage des tâches et des responsabilités. Les professeurs soulignent certaines réticences des élèves à produire des efforts personnels importants : se mobiliser pour appréhender le cours, "prendre le crayon" pour écrire... demande du temps, exige parfois une négociation ou un rappel à l'ordre. Le détour par l'action est un moyen d'entraîner à cet effort.

En ce qui concerne le travail personnel en dehors de la classe, conceptions et perceptions se divisent et parfois s'opposent. En réalité peu d'investigations sérieuses sont menées par les enseignants sur ce thème.

On relève des divergences entre les spécialités : plus de travail chez les gestionnaires que dans les spécialités de communication et entre les disciplines ; plus de travail en économie - droit qu'en mathématiques.

Certains considèrent que la lourdeur des horaires hebdomadaires justifie que le travail personnel hors de la classe soit réduit. S'agit-il de clairvoyance ou de renoncement ?

Cependant, une majorité d'acteurs estime que l'encadrement et le contrôle d'un travail personnel suivi et régulier relèvent effectivement du projet éducatif d'une série du baccalauréat qui prépare les élèves à la poursuite d'études.

Des recommandations sur la prescription et le suivi du travail personnel de l'élève en série STT pourraient conforter cette préoccupation. Elles seraient rendues plus efficaces par le développement de solutions technologiques et organisationnelles favorisant les pratiques de travail collaboratif (élèves/professeurs et élèves/élèves) dans des configurations de type *Intranet*.

4. Le baccalauréat STT : analyse des résultats et des épreuves

4.1. Les résultats

Depuis 1995, le taux moyen de réussite au baccalauréat STT, toutes spécialités confondues (pourcentage d'admis sur présentés), se situe régulièrement aux environs de 80,5 %, à l'exception de la session 1998 où ce pourcentage s'établit à 82,8%.

La valeur du taux de réussite est également relativement stable pour chacune des quatre spécialités, sur la même période (1995 – 2000) :

Action et communication administrative (20% des présentés) : en moyenne 86%

Action et communication commerciale (44% des présentés) : en moyenne 81%

Comptabilité et gestion (31% des présentés) : en moyenne 78%

Informatique et gestion (5% des présentés) : en moyenne 79%

Si le taux de réussite des deux dernières spécialités se situe dans la moyenne des taux de réussite habituels au baccalauréat général ou au baccalauréat technologique, la spécialité Action et communication administratives se démarque par un pourcentage moyen figurant parmi les plus élevés, toutes spécialités confondues.

Le taux de réussite dans la spécialité Action et communication commerciales (qui compte l'effectif le plus élevé dans la série) est légèrement, mais régulièrement, plus favorable que celui des deux spécialités gestionnaires.

4.2. L'analyse des résultats

L'observation des résultats détaillés de la session 1998 portant sur la moitié des académies fournit un éclairage intéressant sur les causes probables de ces écarts.

L'épreuve d'étude de cas (enseignement technologique) enregistre une moyenne sensiblement plus élevée dans les deux spécialités "Action et communication" que dans les deux spécialités gestionnaires. Plus remarquables encore sont les résultats de l'épreuve de mathématiques dont la moyenne pour les spécialités "Action et communication" se situe à plus de 3 à 4 points au-dessus de celle des deux spécialités gestionnaires.

L'épreuve pratique donne des résultats assez homogènes entre les spécialités de même que l'épreuve d'économie et droit et les autres épreuves d'enseignement général.

Une étude statistique plus approfondie a été conduite dans une académie importante (plus de 4100 candidats) à partir des résultats de la session 1999. Ses conclusions confirment les tendances nationales et apportent des éléments de réponse particulièrement intéressants.

Pour les deux spécialités gestionnaires, les résultats aux épreuves de mathématiques, économie-droit, étude de cas et épreuve pratique sont assez fortement corrélés, ils le sont à un moindre degré en action et communication commerciales et très peu en action et communication administratives.

La corrélation entre les résultats aux épreuves de philosophie, économie-droit, français n'est pas établie, ce qui contredit une apparente proximité des compétences sollicitées pour ces épreuves. L'évaluation de l'effet discriminant de chaque épreuve permet de confirmer que l'étude de cas, dans la spécialité action et communication administratives, fait réussir plus de 10% et échouer moins de 1% des candidats. Les mathématiques jouent de manière quasi exclusivement positive en action et communication administratives et en action et communication commerciales, ce qui n'est pas le cas pour les deux spécialités gestionnaires.

4.3. Les épreuves

L'épreuve anticipée de français produit régulièrement une moyenne légèrement supérieure à 8/20 pour l'écrit et légèrement supérieure à 10 pour l'oral. Certains professeurs de français regrettent que la nature actuelle de l'épreuve ne permette pas de soutenir davantage l'acquisition des compétences rédactionnelles indispensables pour la poursuite d'études de ces bacheliers (organisation et construction d'un développement d'une certaine étendue) et plus tard dans leur vie professionnelle.

L'épreuve de mathématiques produit une moyenne située entre 13 et 14/20 pour les spécialités Communication (avec un coefficient 2) et dans la proximité de 9/20 pour les spécialités Gestion (avec un coefficient 4). Cette situation paradoxale est source d'effets pervers dans la lecture des spécialités du point de vue de l'exigence à l'examen, des prescriptions et des choix d'orientation.

L'épreuve d'étude de cas est considérée comme bien adaptée au projet de formation de la série. Sa préparation s'inscrit naturellement dans les pratiques pédagogiques préconisées, elle permet de valider savoirs et savoir-faire dans les domaines de spécialités. Les améliorations attendues portent sur un renforcement des exigences dans le domaine conceptuel, en particulier pour la spécialité action et communication administratives.

L'introduction d'une épreuve pratique dans la formule actuelle du baccalauréat STT répond à la volonté de valider, par le biais de réalisations concrètes, des compétences spécifiques du domaine tertiaire : organisation dans le temps d'activités ou de projets, mise en œuvre des méthodes et des outils caractéristiques de la spécialité, maîtrise des outils informatiques et de communication.

Dans cette épreuve pratique, il s'agit de valoriser des acquis qui ne peuvent l'être dans le cadre d'une épreuve écrite ou d'épreuves orales ; cet objectif est reconnu et apprécié par les professeurs. Elle sollicite cependant de leur part, la maîtrise de conduites d'évaluation complexes, s'agissant de l'utilisation pertinente d'outils informatiques, de communication orale en exposé et en entretien, l'ensemble dans le cadre général des compétences techniques de la spécialité. Cette nécessaire maîtrise, associée à la diversité des activités présentées, suscite des interrogations de la part des professeurs sur le risque d'hétérogénéité des pratiques de notation à l'examen et la demande d'un cadrage encore plus précis des compétences attendues, en particulier en informatique.

Des améliorations pourraient être apportées, d'une part à travers une définition précisée⁶ des compétences attendues dans la maîtrise des différents logiciels, pour chacune des spécialités⁷, d'autre part dans la restriction éventuelle du champ de référence de l'épreuve aux seules activités de terminale, ce qui permettrait une évaluation plus ciblée sur les contenus technologiques de spécialité et certainement une dispersion moins grande des critères.

Enfin, la valorisation des espaces d'intégration enseignement général / enseignement technologique devrait sans doute se traduire par une évaluation correspondante dans le cadre du baccalauréat.

5. L'articulation amont et aval de la série STT

5.1. Le rôle de l'enseignement de détermination en seconde

Cette question a été développée et analysée dans les attendus de la création du nouvel enseignement de détermination "Informatique de gestion et de communication" (IGC). Le programme de ce nouvel enseignement et son cadre pédagogique prennent notamment appui sur les acquis de l'enseignement du collège.

Une initiation avancée aux technologies de l'information et de la communication (fonctionnalités, principes et limites) et une première sensibilisation aux sciences de gestion sont conjuguées pour constituer un enseignement de détermination susceptible de servir un projet d'orientation large vers les formations de ce domaine, après la classe de seconde ou après le baccalauréat.

Le bon usage d'IGC devrait écarter progressivement les pratiques antérieures, observées avec l'option STT, de pré-détermination des élèves en difficulté sur des critères socio-scolaires dominants.

Une politique d'encouragement au développement de l'enseignement de détermination d'informatique de gestion et de communication favoriserait, non pas un accroissement quantitatif du flux d'élèves orientés en STT, mais **une orientation plus responsable vers cette formation** et par voie de conséquence une amélioration de la maîtrise qualitative des flux.

⁶ Et éventuellement ajustée périodiquement par voie de circulaire.

⁷ Certaines académies ont initié spontanément cette démarche, ce qui n'est pas sans risque compte tenu des effets d'une normalisation étroite et contraignante.

Dans la logique du traitement de l'enseignement d'informatique de gestion et de communication comme véritable enseignement de détermination, il devrait être envisagé une autre utilisation de l'horaire "de rattrapage" actuel en classe de première (par exemple l'introduction de travaux pratiques permettant le développement d'une pédagogie différenciée dans les activités nécessitant le recours aux technologies de l'information et de la communication).

5.2. Le rôle de la classe de première dans le choix de la spécialité de terminale

La différenciation actuelle de la classe de première en deux spécialités "gestion" et "action administrative et commerciale" répond à la volonté de préparer, sans exclusive, le choix de la spécialité de terminale. Cette différenciation s'opère en partie sur les enseignements technologiques et en partie sur les enseignements généraux.

Le but de cette différenciation est de favoriser le rassemblement, au sein d'une même division, d'élèves ayant des motivations proches, dans le cadre d'un projet personnel en cours de développement. Par exemple, la proximité des élèves qui font le choix de la spécialité action administrative et commerciale tient sans doute à de meilleurs acquis en français et en langue vivante qu'en mathématiques.

Dans une logique de renforcement des acquisitions notionnelles et méthodologiques de base, **l'enseignement technologique en classe de première pourrait gagner à être plus nettement différencié**. Cette différenciation accrue jouerait également en faveur de l'accueil des élèves titulaires d'un BEP (20% de l'effectif) en valorisant au mieux leurs acquis de spécialité.

5.3. La première d'adaptation

Le passage par le lycée professionnel pour intégrer une classe de première technologique constitue l'une des modalités naturelles d'accès à un baccalauréat technologique qui ouvre à la poursuite d'études supérieures.

Les dispositifs d'adaptation existants doivent être renforcés, rendus plus fluides et plus lisibles. Il s'agit bien de valoriser un dispositif pédagogique dont on attend qu'il assure, tout à la fois :

- la valorisation des acquis dans le domaine professionnel, tout en reconnaissant leur spécificité (ce qui impose un traitement différencié selon les BEP d'origine) ;
- l'acquisition de compétences nouvelles (par exemple l'apprentissage d'une deuxième langue vivante) ;
- la mise à niveau dans les enseignements généraux fondamentaux.

Il faut relever que cette valorisation n'est pas effective dans tous les établissements, qu'il s'agisse de la mobilisation des moyens horaires nécessaires ou de la mise en place d'une organisation pédagogique adaptée⁸.

Il importe de rendre plus lisibles et plus efficaces les dispositifs d'accueil des élèves issus de BEP au lycée tout en se dégageant des effets de structure (présence ou non dans l'établissement d'une classe dite d'adaptation). Les modalités de l'accueil d'élèves de BEP doivent être définies au niveau de l'établissement, dans le cadre d'un projet mettant l'accent sur une pédagogie nécessairement différenciée en fonction des origines et des projets des élèves concernés.

⁸ Par exemple la mise en place d'un véritable enseignement d'une seconde langue vivante étrangère

5.4. La structuration des classes de terminale : représentations et pertinence pour la poursuite d'études

Les quatre spécialités de terminale couvrent de manière satisfaisante, mais avec une ampleur inégale, les perspectives de poursuites d'études offertes aux bacheliers STT.

Deux formes de hiérarchisation persistent entre les spécialités :

- Exprimée en termes d'utilité et de potentiel pour la poursuite d'études, la première tend à privilégier les spécialités de gestion. C'est également le point de vue dominant des professeurs d'Économie et gestion.
- Exprimée en termes d'attractivité et de facilité d'accès, la seconde tend à privilégier les spécialités de communication. C'est le point de vue dominant des élèves.

Cette hiérarchisation, dont on peut constater les effets pervers, ne repose pas sur des fondements objectifs. En réalité, si l'évolution des effectifs au sein des différentes spécialités n'est pas homogène, elle ne recoupe que partiellement l'effet de la demande.

Sur les quatre années 1995 à 1999, les effectifs de comptabilité et gestion demeurent stables, avec un peu moins de 30 000 élèves, les effectifs d'informatique et gestion progressent fortement de 33%, mais à un niveau encore trop modeste avec 4 300 élèves, les effectifs d'action et communication administratives (public essentiellement féminin) progressent de 23% avec plus de 20 000 élèves et enfin les effectifs d'action et communication commerciales progressent de 15% avec une population de 44 000 élèves, la plus importante de la série⁹.

Le positionnement de la spécialité Action et communication administratives, excessivement féminisée, devrait être modifié et valorisé dans le but d'élargir et diversifier ses débouchés.

Le développement de la spécialité Informatique et gestion devrait être fortement soutenu. L'évolution en cours doit être encouragée et accompagnée, notamment, par une ouverture significative du recrutement de professeurs spécialisés ainsi que par le recyclage d'enseignants volontaires du groupe Économie et gestion relevant d'autres spécialités.

Il s'agit de faire progresser qualitativement l'efficacité de la préparation à la poursuite d'études dans les quatre spécialités.

5.5. Les poursuites d'études après le baccalauréat

La réussite des bacheliers STT en BTS (plus de 54 % y sont inscrits) et en IUT (moins de 10 % y sont inscrits) est satisfaisante sur 2 ans, très satisfaisante sur 3 ans. Par contre, le constat de situations d'échecs fréquentes en DEUG (23 % sont inscrits en DEUG) révèle un problème d'adéquation générale de cette formation aux profils des bacheliers STT. Cependant, l'interprétation sans nuance ni analyse de ces échecs, en particulier sans examiner les conditions d'accès et d'accueil à l'université, sans faire référence aux exemples de succès incontestables et durables, pèse lourdement sur l'image de la série.

La réussite des poursuites d'études en second cycle et au-delà, après un BTS ou un DECF, **confirme que les stratégies de fractionnement du risque qui s'imposent aux bacheliers STT (pour des raisons culturelles, sociales et économiques) sont effectives et bien intégrées.**

⁹ Source DPD – France métro + DOM, public et privé

Ainsi, les résultats incontestables obtenus par les élèves (environ 400) issus des classes préparatoires au haut enseignement commercial, démontrent qu'un encadrement renforcé et l'intégration à un dispositif dit d'excellence, permettent de valoriser ce parcours de formation. La faiblesse relative de l'effectif de ces classes dévoile, dans le même temps, l'efficacité du barrage de l'auto-sélection (et aussi celui du coût des études) dans l'accès à des qualifications tertiaires supérieures par la voie des écoles de commerce. **Faut-il accepter le barrage de l'argent ?**

Faut-il renoncer définitivement à ce que des lycéens, qui ont choisi les disciplines de gestion comme axe de leur cursus au lycée, ne puissent se préparer à l'entrée à l'école normale supérieure, dès lors qu'ils en auraient la volonté et le potentiel ? Cette perspective doit sans doute d'abord s'affirmer dans l'ordre du principe, mais sa valeur symbolique serait interprétée très positivement.

Il est urgent de penser, par ailleurs, à une transposition du dispositif actuel de préparation à l'ENS Cachan offerte aux bacheliers généraux, au profit des bacheliers technologiques tertiaires. Ce dispositif, fondé sur une classe préparatoire en deux ans, en partenariat avec une université volontaire, permettrait de conjuguer les apports des deux ordres d'enseignement pour conduire avec succès aux DEUG économiques et juridiques ainsi qu'à la préparation de concours de haut niveau.

La tertiarisation croissante de l'économie, la valorisation de l'information et du service au client, la mondialisation et le développement du commerce électronique entre autres, conduisent à proposer **d'étudier l'opportunité de la création de nouvelles formations de niveau III**. Celles-ci, liées à la maîtrise de langues étrangères dans des contextes professionnels repérés, à l'application des technologies de l'information et de la communication dans le domaine commercial, des services, de la logistique, de la documentation, etc. (voir les études de la mission Lorentz et les travaux en cours du Commissariat général au Plan) sont susceptibles de créer de nouvelles possibilités de poursuites d'études vers l'emploi, bien adaptées au profil des bacheliers STT.

Il convient par ailleurs de reconnaître l'existence d'une demande légitime d'interruption des études, en cours de préparation ou après un baccalauréat technologique. Même si cette demande concerne une petite minorité d'élèves, elle appelle des réponses en vue de l'acquisition rapide d'une qualification reconnue, sanctionnée par un diplôme. Ceci suppose la mise en place de dispositifs favorisant une plus grande synergie entre le lycée général et technologique et le lycée professionnel. Pour certains secteurs spécifiques, le recours aux mentions complémentaires peut constituer une réponse adaptée.

L'amélioration de la réussite des bacheliers technologiques tertiaires dans l'enseignement supérieur (vers l'obtention d'un diplôme qualifiant) est un objectif étroitement lié à celui de la démocratisation de l'enseignement secondaire français. Cet objectif devrait s'exprimer, d'une part en termes d'accroissement de la proportion de ces bacheliers qui s'engagent dans des études supérieures conformes à leurs vœux et adaptées à leur profil et, d'autre part, en termes de diversification des possibilités de poursuites d'études qui leur sont offertes, y compris après l'acquisition d'un diplôme à bac+2.

6. Les conclusions

Dans le lycée d'aujourd'hui, la série Sciences et technologies tertiaires offre un projet culturel et éducatif original. L'enseignement de référence de cette série est celui de l'Économie et gestion dont l'introduction dans l'enseignement secondaire correspond à certaines formes de diversification des savoirs en réponse à l'évolution de la société.

Les connaissances développées dans les programmes de la série correspondent aux compétences particulièrement sollicitées par la forte évolution des métiers et des qualifications liée à la tertiarisation croissante des économies, à la reconnaissance de l'apport des activités tertiaires dans la création de valeur, ainsi qu'aux mutations organisationnelles et technologiques.

Le profil socio-scolaire dominant des élèves accueillis en STT confère à cette série un statut et une responsabilité spécifiques dans le système éducatif français.

Les éléments de réussite

La finalité de la série, orientée vers la poursuite d'études, est comprise et largement revendiquée aujourd'hui. Elle permet de distinguer le baccalauréat STT des baccalauréats professionnels du tertiaire. Elle autorise une orientation plus conceptuelle et méthodologique des programmes qui, pour l'essentiel, est réalisée.

L'architecture d'ensemble de la série est lisible et cohérente : deux spécialités en première conduisant à quatre spécialités en terminale. Elle correspond à des champs disciplinaires bien identifiés et suffisamment ouverts pour permettre un affinement progressif des projets d'orientation.

L'équilibre interne entre les trois pôles de la formation, pôle d'enseignement général renforcé par l'introduction de la seconde langue vivante obligatoire, pôle économique et juridique, pôle technologique lui-même diversifié, semble satisfaisant du point de vue de la répartition horaire.

Une pédagogie inductive, à base d'activités, contribue à la réussite des élèves et à leur motivation. Elle s'appuie sur l'intégration précoce de la pratique des outils informatiques et participe au développement de la communication orale. Elle a suscité l'introduction d'un mode de validation original au baccalauréat sous la forme d'une épreuve pratique fondée pour partie sur les travaux des élèves réalisés au cours de leur formation.

Les évolutions attendues

Elles découlent de la nécessité de faire progresser la réussite d'une proportion plus forte de bacheliers STT dans leurs études supérieures tout en prenant en compte les évolutions des domaines de références des sciences et technologies tertiaires. Elles appellent une valorisation accrue de la série et de son positionnement au sein du lycée par le renforcement des exigences dans la formation comme dans l'évaluation. C'est d'abord par ces variables que l'on obtiendra une maîtrise véritable de l'évolution quantitative et qualitative (les deux dimensions sont indissociables) des flux d'élèves accueillis en première STT.

Améliorer la contribution de la série STT à la formation des lycéens

La formation actuellement dispensée peut gagner en efficacité par des aménagements disciplinaires mesurés, une actualisation des programmes, un renforcement et une adaptation de l'évaluation.

Ces changements sont requis aussi bien par l'évolution des sciences et technologies de référence que par l'élargissement nécessaire des voies de réussites des bacheliers STT. Ils s'imposent également pour intégrer, en classe de première, les effets de l'introduction du nouvel enseignement de détermination de seconde : Informatique de gestion et de communication.

L'enseignement civique, juridique et social doit être proposé aux élèves de la série STT, notamment en exploitant le potentiel des disciplines économiques et juridique.

Améliorer l'insertion du parcours de formation STT au sein du système éducatif

La série STT est partiellement utilisée comme voie de formation volontaire, associée à un projet construit de poursuites d'études supérieures. Les représentations véhiculées au sein du système éducatif à l'égard de cette série ne correspondent pas aux réalités contemporaines s'agissant de l'élévation des qualifications et de l'accroissement des emplois tertiaires dans l'ensemble de la société.

L'organisation de parcours de formations adaptés à une meilleure réussite des élèves, appelle un infléchissement des pratiques d'orientation.

Mettre en œuvre et accompagner la rénovation

L'intervention du niveau national s'impose pour conserver l'unité de la formation, accompagner les évolutions de contenus et de méthodes, impulser et propager les changements de pratiques pédagogiques. L'expérience acquise à travers la rénovation de 1992, les rénovations des BTS ou plus récemment l'IGC en seconde, démontre la nécessité d'un accompagnement national fort pour assurer l'appropriation des contenus, la réalisation et la diffusion de supports de formation spécifiques¹⁰.

Le rôle des corps d'inspection est ici essentiel pour expliciter, relayer les directives nationales. L'appui sur les réseaux de ressources nationaux est irremplaçable puisqu'ils fournissent les apports en formation et les supports pour assurer la formation nationale de formateurs académiques ou inter-académiques¹¹.

Accompagner la dynamique d'évolution des enseignements d'Économie et gestion

La rénovation des programmes d'enseignement de la série STT est un processus qui doit s'inscrire dans une continuité motivée par les évolutions technologiques et organisationnelles, ainsi que par les apports de la recherche dans le domaine des sciences de gestion. Le rapprochement avec l'enseignement supérieur et la recherche en Gestion semble s'imposer comme une voie de renouvellement et d'enrichissement disciplinaire et didactique.

La série Sciences et technologies tertiaires illustre la volonté d'introduire une véritable diversification des voies de réussite au lycée. Elle doit pouvoir améliorer encore son positionnement scolaire notamment par l'accroissement de la poursuite d'études de ses bacheliers.

Elle en a le potentiel éducatif.

¹⁰ Le potentiel de formation en IUFM est beaucoup trop dispersé par rapport aux spécialités de l'Économie et gestion

¹¹ Comme ce fût le cas, par exemple, en janvier 2000 pour la formation préparatoire à la mise en place du nouvel enseignement de détermination IGC en classe de seconde à la rentrée.